

REMERCIEMENTS

Bureau des Formations Professionnelles



Centre d'épistémologie et d'ergologie comparatives
(Ceperc)

Aix-Marseille Université
Faculté ALLSH - Site Schuman
Maison de la recherche
04 13 55 33 24 - www.ceperc.cnrs.fr



Faculté ALLSH - Site Schuman
Maison de la recherche
29, Av. Robert Schuman
13621 Aix-en-Provence Cedex 1
04 13 55 33 24

Jardins du Pharo
58, boulevard Charles Livon
13284 MARSEILLE Cedex 07
04 91 39 65 00
www.univ-amu.fr

ORGANISATEURS

Xavier LEFOUL
Mathilde MICHEL
Julien SAVE
Sonia TAVERNIER
Gentiane THOMAS
sous la coordination de Yann KACZMAREK

INTERVENANTS

Souiki ABDESSALAM
*Imam dans les quartiers Nord de Marseille,
fondateur de l'association La plume des savoirs*

Alexis BUGADA
Professeur droit social Aix Marseille

Blandine CHELINI-PONT
Professeur en histoire, droit et religion Aix Marseille

Salima COOLEN
Référente laïcité et citoyenneté, auteure

Julien COUARD
Maître de conférences en droit, Toulon

Isabelle DESBARATS
*Professeur en droit privé,
spécialisée en religion et travail Toulouse*

Pierre DHARREVILLE
Journaliste et écrivain, élu local

Juliette GOLDMANN
Avocate en droit social

Xavier MANZANO
*Prêtre, Directeur de l'Institut des Sciences et Théologie
des Religions et enseignant de philosophie*

Khaled SLOUGHI :
Directeur de l'association Turquoise Freedom



Questions d'actualité
Master 2 ergologie

Laïcité et Travail
14, 15 et 16 février 2017

Création & Impression : DEPIL/PSI - Imprimerie d'Aix-Marseille Université - Aix-en-Provence

Pôle multimédia
Faculté ALLSH
29 avenue Robert Schuman - Aix-en-Provence



MARDI 14 FEVRIER

9h00 Accueil des participants

9h30 Ouverture du colloque

10h00 Conférence

Salima COOLEN :

Histoire de la laïcité

11h00 Conférence

Julien COUARD :

Evolution du droit au regard de la laïcité

11h30 Débat avec la salle

12h30-14h00 Pause déjeuner

14h00 Conférence

Jsabelle DESBARATS

Le droit du travail face aux revendications religieuses : approche croisée du juge, du législateur et des partenaires

15h00 Pause

15h15 Table ronde

Les pratiques religieuses dans le travail

Souiki ABDESSALEM (imam)

Xavier MANZANO (Prêtre, Directeur de l'Institut des Sciences et Théologie des Religions et enseignant de philosophie)

17h00 Clôture journée

MERCREDI 15 FEVRIER

8h30 Accueil des participants

9h00 Introduction de la journée

9h15 Animation avec la salle

10h00-10h15 Pause / café

10h15 Table ronde

Les salariés face à la laïcité

Juliette GOLDMANN

Khaled SLOUGH

Sonia TAVERNIER

Gentiane THOMAS

11h00 Conférence

Joël COLONNA et Virginie PERSONNIC

Le principe de neutralité dans la loi El Khomry

12h30 Pause déjeuner

14h00 Conférence

Blandine CHELINI-PONT

Présentation de « l'affaire Baby Loup ».

Quelle place pour la religion au travail en contexte laïque ?

15h00 Table ronde

La laïcité est-elle une valeur ?

Alexis BUGGADA

Pierre DHARREVILLE

Un syndicaliste

16h00 Clôture journée

JEUDI 16 FEVRIER

8h30 Accueil des participants

9h00 Synthèse des travaux et bilan

10h00 échanges avec les présents

(enseignants et étudiants)

10h30-11h00 Pause / café

11h00-12h30 Poursuite des échanges

Article 1 de la Constitution française du 4 octobre 1958

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.

La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. »

OBJECTIFS DU COLLOQUE

Ce colloque *Laïcité et travail* se propose de mettre en lumière la laïcité qui fait aujourd'hui débat en France dans le milieu du travail. Pouvant être perçue comme émancipatrice, la laïcité est-elle aujourd'hui instrumentalisée comme moyen de restriction de la liberté ? Il nous est apparu qu'autour du fait religieux, la personne au travail se trouvait confrontée parfois à de nombreux débats internes. Comment concilier pratique religieuse et travail ? Est-ce que le principe de laïcité qui s'adresse aux fonctionnaires doit s'étendre au privé ? La laïcité n'est-elle qu'une question de croyance religieuse ?